

**COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°2026/21**

**Conseil municipal du 31 mars 2026**

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire élu** : Yann DEVILLE

**Membres présents à la séance** : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

**Excusé-e-s** : -

<b>OBJET</b> : SYDER - Désignation des délégués
---

Monsieur le Maire explique que les conseils municipaux doivent choisir leurs délégués pour les représenter au conseil syndical des différents syndicats de communes dont la commune est membre. L'élection se fait par scrutin secret, uninominal (*un nom à la fois*). L'article L.5211-7 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider de lever le scrutin secret à l'unanimité.

Le Maire propose au conseil municipal de lever le scrutin secret (vote à main levée).  
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le scrutin normal.

Conformément aux statuts du SYDER, la commune y est représentée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Le Maire propose de désigner Pascal MORET en tant que délégué titulaire et Raphaël POCCACHARD en tant que délégué suppléant.

Le Maire demande si d'autres candidats se proposent et procède à l'élection, siège par siège :

1<sup>er</sup> délégué titulaire :  
Candidat : Pascal MORET

1<sup>er</sup> tour  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pascal MORET a obtenu : 23 voix  
Pascal MORET est élu au premier tour à la majorité absolue.

1<sup>er</sup> délégué suppléant :  
Candidat : Raphaël POCCACHARD

1<sup>er</sup> tour  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Raphaël POCCACHARD a obtenu : 23 voix  
Raphaël POCCACHARD est élu au premier tour à la majorité absolue.

**A l'issue du vote, sont donc désignés :**

- **Pascal MORET (délégué titulaire)**
- **Raphaël POCCACHARD (délégué suppléant)**

**Pour représenter la commune au SYDER.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Transmission en préfecture le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Publication le 1<sup>er</sup> avril 2026

Philippe TISSOT  
Maire

